



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 mars 2019 — N° 26

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Papillon pour son engagement communautaire.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le Mois du Sénégal.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de l'entreprise Louis Luncheonette inc.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de féliciter Mme Mutsumi Takahashi, récipiendaire de l'Ordre du Canada.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du club de ski de fond Les Sentiers La Balade de Lévis inc.

28 mars 2019

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le succès de la marche mondiale pour le climat.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Danielle Gélinas et M. Jean Bernier pour leur engagement bénévole.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Dominic Stébenne pour son acte de bravoure.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérard Bélanger, sculpteur et pionnier de la fonderie d'art.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

28 mars 2019

Moment de recueillement

M. le président rend une directive sur la question soulevée le 27 mars 2019 par M. Proulx, leader de l'opposition officielle, concernant la divulgation, à des journalistes, du contenu de la déclaration ministérielle du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avant que celui-ci ne la prononce en Chambre.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La présidence souligne d'emblée qu'elle n'a pas à trancher s'il y a ou non violation de droits ou de privilèges. Elle doit plutôt déterminer si le contenu de la déclaration ministérielle pouvait être transmis aux journalistes.

À la Chambre des communes, le Règlement ne traite pas de la confidentialité du texte des déclarations de ministres. La coutume veut que, par courtoisie, un ministre ne fait que prévenir les porte-paroles de l'opposition de son intention de faire une telle déclaration à la Chambre.

Ce précédent fédéral n'est donc pas compatible avec le droit parlementaire québécois. En effet, l'article 55 du Règlement prévoit la transmission d'un exemplaire de la déclaration ministérielle, une heure avant la période des affaires courantes, au président ainsi qu'aux chefs de groupes parlementaires. Cette transmission n'a pas pour but de rendre publique la déclaration ministérielle, mais plutôt de permettre aux groupes de l'opposition de préparer leurs commentaires.

Ce même article précise aussi que l'exemplaire de la déclaration ministérielle doit être transmis « sous pli confidentiel » au président et aux chefs de groupes parlementaires. Cette précision renforce donc l'importance que le contenu de la déclaration ministérielle demeure confidentiel et ne soit pas rendu public par cette transmission.

La présidence rappelle d'ailleurs que certaines informations doivent être communiquées en priorité aux députés avant d'être transmises à des tiers. Tel est le cas par exemple des projets de loi, des rapports à être déposés à l'Assemblée, des questions écrites à inscrire au feuillet et du discours d'ouverture de la session. Rien n'indique qu'il devrait en être autrement pour les déclarations ministérielles.

28 mars 2019

La jurisprudence parlementaire québécoise a déjà reconnu que la notion de déclaration ministérielle étant large, un ministre peut en faire une sur tout sujet qu'il juge approprié, pourvu que son contenu soit d'intérêt public ou qu'il concerne une politique gouvernementale. Ainsi, un ministre peut tout aussi bien choisir de faire une conférence de presse sur un sujet en lieu et place d'une déclaration ministérielle.

Alors qu'aucune règle ne balise le déroulement d'une conférence de presse, il en est autrement des déclarations ministérielles. Un ministre qui choisit d'emprunter la voie formelle d'une déclaration ministérielle pour faire une annonce doit donc s'astreindre aux règles qui gouvernent l'utilisation de cette procédure. Cela implique que la confidentialité du contenu d'une déclaration ministérielle doit être préservée jusqu'à ce qu'elle soit prononcée en Chambre. Il en va du respect élémentaire des députés et des importantes fonctions qu'ils occupent.

La présidence est d'avis que la divulgation du contenu d'une déclaration ministérielle avant que celle-ci ne soit prononcée en Chambre brise l'équilibre établi par le Règlement en permettant aux médias d'en faire état avant même que les groupes d'opposition aient pu y répliquer. Le fait que le sujet concerné par la déclaration ministérielle relève du pouvoir exécutif n'a aucune importance, pas plus que le fait que le texte divulgué aux journalistes ait été communiqué ou non « SOUS EMBARGO ». Bien que les journalistes aient notamment pour fonction de rapporter ce qui se déroule dans le cadre des travaux parlementaires, il importe, en pareilles matières, que ce soit les élus qui soient informés en premier sur les renseignements qui leur sont destinés en priorité.

La présidence conclut en mentionnant qu'elle est préoccupée par le fait qu'elle doive encore une fois faire une mise en garde concernant la communication d'informations devant être données en priorité aux parlementaires. La présidence souhaite que son message soit entendu de tous.

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 21 Loi sur la laïcité de l'État

La motion est adoptée.

28 mars 2019

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 21.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 21 concernant la publication du projet de Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires (Règlement) à la *Gazette officielle du Québec*, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 février 2019 par M. Rousselle (Vimont);

(Dépôt n° 492-20190328)

La réponse à la question écrite n° 23 concernant les ajustements de prestations à l'assistance sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 février 2019 par Mme Fournier (Marie-Victorin).

(Dépôt n° 493-20190328)

Dépôts de pétitions

M. Lemay (Masson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 138 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modernisation de la Loi sur les pesticides.

(Dépôt n° 494-20190328)

Mme Blais (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 631 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la fermeture du centre de natalité de La Sarre.

(Dépôt n° 495-20190328)

28 mars 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Blais (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 287 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la fermeture du centre de natalité de La Sarre.

(Dépôt n° 496-20190328)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation, Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le départ à la retraite de M. Alex Harvey, fondateur canadien et québécois, détenteur de 33 podiums, dont 28 en coupe du monde et 5 en championnat du monde, dont 2 à titre de champion du monde;

QU'elle reconnaisse la contribution exceptionnelle de M. Harvey au rayonnement du sport au national et à l'international ainsi que son impressionnant parcours sportif.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

28 mars 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec M. Proulx (Jean-Talon), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la lettre d'appui au projet de réseau de transport structurant de la ville de Québec, provenant d'une trentaine de membres de la communauté d'affaires de Québec, Charlevoix et Lévis et qui s'ajoute aux voix des dirigeants de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec;

QU'elle prenne aussi acte de la confirmation de l'engagement du montant de 1,8 milliard de dollars du gouvernement du Québec dans le dernier budget;

QU'elle demande aux gouvernements du Québec et du fédéral de s'entendre dans les plus brefs délais à fournir les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 45 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que les Québécois constituent un peuple en fait et en droit et sont collectivement titulaires des droits universellement reconnus en vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes;

28 mars 2019

QU'elle réitère le principe fondamental en vertu duquel le peuple québécois est libre d'assumer son propre destin, de déterminer son statut politique et d'assurer son développement économique, social et culturel;

QU'elle rappelle qu'aucun autre parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale ni contraindre la volonté démocratique du peuple québécois à disposer lui-même de son avenir;

QU'elle condamne la volonté du gouvernement canadien de brimer le droit inaliénable du peuple québécois de choisir librement le statut politique du Québec en le rendant conditionnel à un amendement à la constitution canadienne.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 46 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, conjointement avec M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale mandate le Bureau de l'Assemblée nationale, suivant l'adoption du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, afin que ce dernier déplace le crucifix du Salon bleu pour le mettre en valeur dans l'enceinte du Parlement.

28 mars 2019

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 47 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales; puis afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'analyse de rapports annuels de gestion;

28 mars 2019

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 5 avril 2019, M. Barrette (La Pinière) s'adressera à M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le manque de vision du gouvernement caquiste concernant la gestion des données et la promesse irréaliste d'économies annoncées par le président du Conseil du trésor ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 mars 2019, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. LeBel (Rimouski), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Ghazal (Mercier), présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget qui ne présente aucune mesure structurante pour lutter efficacement contre les changements climatiques.

28 mars 2019

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Labrie (Sherbrooke) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget 2019-2020 qui ne prévoit pas de plan afin de financer la rénovation et la construction écologique des bâtiments du parc immobilier scolaire.

28 mars 2019

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski), Mme Ghazal (Mercier) et Mme Labrie (Sherbrooke), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque de soutien aux municipalités québécoises afin de faire face aux conséquences négatives des changements climatiques.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski), Mme Ghazal (Mercier), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Nadeau-Dubois (Gouin) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour n'avoir budgété aucune somme pour la rémunération des stages.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Marissal (Rosemont), M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. LeBel (Rimouski), Mme Ghazal (Mercier), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et M. Nadeau-Dubois (Gouin), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

28 mars 2019

Débats de fin de séance

À 18 heures, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que le débat de fin de séance entre Mme Nichols (Vaudreuil) et Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, portant sur le sujet suivant : « L'absence de planification d'un prolongement futur du REM vers l'ouest dans les plans de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes », est reporté au mercredi 3 avril 2019, à 18 heures.

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « La promesse du gouvernement caquiste d'abandonner le programme RénoVert dans son budget ». Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, remplace le ministre pour ce débat;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à Mme LeBel, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « L'absence d'assises juridiques du projet de loi n° 21 et le refus des juristes de l'état de l'endosser ».

À 18 h 26, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 2 avril 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

28 mars 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Dorion (Taschereau), conjointement avec M. Proulx (Jean-Talon), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 45)

POUR - 104

| | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| Allaire (CAQ) | Dubé (CAQ) | Lamothe (CAQ) | Perry Mélançon (PQ) |
| Anglade (PLQ) | Émond (CAQ) | Lavallée (CAQ) | Picard (CAQ) |
| Arcand (PLQ) | Fitzgibbon (CAQ) | LeBel (PQ) | (Soulanges) |
| Arseneau (PQ) | Fontecilla (QS) | (Rimouski) | Poulin (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Fortin (PLQ) | LeBel (CAQ) | Proulx (PLQ) |
| Bachand (CAQ) | Foster (CAQ) | (Champlain) | (Jean-Talon) |
| Bélanger (CAQ) | Fournier (IND) | Lecours (CAQ) | Provençal (CAQ) |
| Bérubé (PQ) | Gaudreault (PQ) | (Lotbinière-Frontenac) | Reid (CAQ) |
| Birnbaum (PLQ) | (Jonquière) | Lecours (CAQ) | Richard (PQ) |
| Blais (CAQ) | Ghazal (QS) | (Les Plaines) | Roberge (CAQ) |
| (Prévost) | Girard (CAQ) | Leduc (QS) | Rotiroti (PLQ) |
| Blais (CAQ) | (Groulx) | Lefebvre (CAQ) | Rouleau (CAQ) |
| (Abitibi-Ouest) | Girault (CAQ) | Legault (CAQ) | Rousselle (PLQ) |
| Bonnardel (CAQ) | Grondin (CAQ) | Leitão (PLQ) | Roy (PQ) |
| Boulet (CAQ) | Guilbault (CAQ) | Lemay (CAQ) | (Bonaventure) |
| Caire (CAQ) | Hébert (CAQ) | Lemieux (CAQ) | Roy (CAQ) |
| Campeau (CAQ) | Hivon (PQ) | Lessard-Therrien (QS) | (Montarville) |
| Carmant (CAQ) | Isabelle (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Sauvé (PLQ) |
| Caron (CAQ) | Jacques (CAQ) | (Chauveau) | Schneeberger (CAQ) |
| Charbonneau (PLQ) | Jeannotte (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Simard (CAQ) |
| Charest (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | (Chapleau) | Skeete (CAQ) |
| Charette (CAQ) | Julien (CAQ) | Maccarone (PLQ) | Tanguay (PLQ) |
| Chassé (CAQ) | Kelley (PLQ) | Marissal (QS) | Tardif (CAQ) |
| Chassin (CAQ) | Labrie (QS) | Martel (CAQ) | (Lavolette-Saint-Maurice) |
| Ciccone (PLQ) | Lachance (CAQ) | McCann (CAQ) | Tardif (CAQ) |
| D'Amours (CAQ) | Lacombe (CAQ) | Ménard (PLQ) | (Rivière-du-Loup-Témiscouata) |
| Dansereau (CAQ) | Laforest (CAQ) | Montpetit (PLQ) | Thouin (CAQ) |
| David (PLQ) | Laframboise (CAQ) | Nadeau-Dubois (QS) | Tremblay (CAQ) |
| Derraji (PLQ) | Lafrenière (CAQ) | Nichols (PLQ) | Weil (PLQ) |
| Dorion (QS) | Lamontagne (CAQ) | Ouellet (PQ) | Zanetti (QS) |

28 mars 2019

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 46)

POUR - 103

| | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| Allaire (CAQ) | Fitzgibbon (CAQ) | LeBel (PQ) | Provençal (CAQ) |
| Anglade (PLQ) | Fontecilla (QS) | (Rimouski) | Reid (CAQ) |
| Arcand (PLQ) | Fortin (PLQ) | Lecours (CAQ) | Richard (PQ) |
| Arseneau (PQ) | Foster (CAQ) | (Lotbinière-Frontenac) | Roberge (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Fournier (IND) | Lecours (CAQ) | Rotiroti (PLQ) |
| Bachand (CAQ) | Gaudreault (PQ) | (Les Plaines) | Rouleau (CAQ) |
| Bélanger (CAQ) | (Jonquière) | Leduc (QS) | Rousselle (PLQ) |
| Bérubé (PQ) | Ghazal (QS) | Lefebvre (CAQ) | Roy (PQ) |
| Birnbaum (PLQ) | Girard (CAQ) | Legault (CAQ) | (Bonaventure) |
| Blais (CAQ) | (Groulx) | Leitão (PLQ) | Roy (CAQ) |
| (Prévost) | Girault (CAQ) | Lemay (CAQ) | (Montarville) |
| Blais (CAQ) | Grondin (CAQ) | Lemieux (CAQ) | Sauvé (PLQ) |
| (Abitibi-Ouest) | Guilbault (CAQ) | Lessard-Therrien (QS) | Schneeberger (CAQ) |
| Bonnardel (CAQ) | Hébert (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Simard (CAQ) |
| Boulet (CAQ) | Hivon (PQ) | (Chauveau) | Skeete (CAQ) |
| Caire (CAQ) | Isabelle (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Tanguay (PLQ) |
| Campeau (CAQ) | Jacques (CAQ) | (Chapleau) | Tardif (CAQ) |
| Carmant (CAQ) | Jeannotte (CAQ) | Maccarone (PLQ) | (Lavolette-Saint-Maurice) |
| Caron (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | Marissal (QS) | Tardif (CAQ) |
| Charbonneau (PLQ) | Julien (CAQ) | Martel (CAQ) | (Rivière-du-Loup-Témiscouata) |
| Charest (CAQ) | Kelley (PLQ) | McCann (CAQ) | Thouin (CAQ) |
| Charette (CAQ) | Labrie (QS) | Ménard (PLQ) | Tremblay (CAQ) |
| Chassé (CAQ) | Lachance (CAQ) | Montpetit (PLQ) | Weil (PLQ) |
| Chassin (CAQ) | Lacombe (CAQ) | Nadeau-Dubois (QS) | Zanetti (QS) |
| D'Amours (CAQ) | Laforest (CAQ) | Nichols (PLQ) | |
| Dansereau (CAQ) | Laframboise (CAQ) | Ouellet (PQ) | |
| David (PLQ) | Lafrenière (CAQ) | Perry Mélançon (PQ) | |
| Derraji (PLQ) | Lamontagne (CAQ) | Picard (CAQ) | |
| Dorion (QS) | Lamothe (CAQ) | (Soulanges) | |
| Dubé (CAQ) | Lavallée (CAQ) | Poulin (CAQ) | |
| Émond (CAQ) | LeBel (CAQ) | Proulx (PLQ) | |
| | (Champlain) | (Jean-Talon) | |

28 mars 2019

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, conjointement avec M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 47)

POUR - 103

| | | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|
| Allaire (CAQ) | Fitzgibbon (CAQ) | LeBel (PQ) | Provençal (CAQ) |
| Anglade (PLQ) | Fontecilla (QS) | (Rimouski) | Reid (CAQ) |
| Arcand (PLQ) | Fortin (PLQ) | Lecours (CAQ) | Richard (PQ) |
| Arseneau (PQ) | Foster (CAQ) | (Lotbinière-Frontenac) | Roberge (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Fournier (IND) | Lecours (CAQ) | Rotiroti (PLQ) |
| Bachand (CAQ) | Gaudreault (PQ) | (Les Plaines) | Rouleau (CAQ) |
| Bélanger (CAQ) | (Jonquière) | Leduc (QS) | Rousselle (PLQ) |
| Bérubé (PQ) | Ghazal (QS) | Lefebvre (CAQ) | Roy (PQ) |
| Birnbaum (PLQ) | Girard (CAQ) | Legault (CAQ) | (Bonaventure) |
| Blais (CAQ) | (Groulx) | Leitão (PLQ) | Roy (CAQ) |
| (Prévost) | Girault (CAQ) | Lemay (CAQ) | (Montarville) |
| Blais (CAQ) | Grondin (CAQ) | Lemieux (CAQ) | Sauvé (PLQ) |
| (Abitibi-Ouest) | Guilbault (CAQ) | Lessard-Therrien (QS) | Schneeberger (CAQ) |
| Bonnardel (CAQ) | Hébert (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Simard (CAQ) |
| Boulet (CAQ) | Hivon (PQ) | (Chauveau) | Skeete (CAQ) |
| Caire (CAQ) | Isabelle (CAQ) | Lévesque (CAQ) | Tanguay (PLQ) |
| Campeau (CAQ) | Jacques (CAQ) | (Chapleau) | Tardif (CAQ) |
| Carmant (CAQ) | Jeannotte (CAQ) | Maccarone (PLQ) | (Lavolette-Saint-Maurice) |
| Caron (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | Marissal (QS) | Tardif (CAQ) |
| Charbonneau (PLQ) | Julien (CAQ) | Martel (CAQ) | (Rivière-du-Loup-Témiscouata) |
| Charest (CAQ) | Kelley (PLQ) | McCann (CAQ) | Thouin (CAQ) |
| Charette (CAQ) | Labrie (QS) | Ménard (PLQ) | Tremblay (CAQ) |
| Chassé (CAQ) | Lachance (CAQ) | Montpetit (PLQ) | Weil (PLQ) |
| Chassin (CAQ) | Lacombe (CAQ) | Nadeau-Dubois (QS) | Zanetti (QS) |
| D'Amours (CAQ) | Laforest (CAQ) | Nichols (PLQ) | |
| Dansereau (CAQ) | Laframboise (CAQ) | Ouellet (PQ) | |
| David (PLQ) | Lafrenière (CAQ) | Perry Mélançon (PQ) | |
| Derraji (PLQ) | Lamontagne (CAQ) | Picard (CAQ) | |
| Dorion (QS) | Lamothe (CAQ) | (Soulanges) | |
| Dubé (CAQ) | Lavallée (CAQ) | Poulin (CAQ) | |
| Émond (CAQ) | LeBel (CAQ) | Proulx (PLQ) | |
| | (Champlain) | (Jean-Talon) | |